

Services Publics



Paris, le 01 Juin 2022

SP CFE-CGC

ACTE V :

SANTÉ FAMILLE



Dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 11 2020 portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique, les Services Publics CFE-CGC obtiennent pour TOUS le renforcement de droits et la création de droits nouveaux:

- ➔ Clarification des congés pour raison de santé (Congé Longue Maladie et Congé Longue Durée).
- ➔ Élargissement du congé de naissance aux situations d'accueil de l'enfant en vue de son adoption et extension de ce droit au conjoint.
- ➔ Allongement du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, notamment en cas d'hospitalisation de l'enfant après la naissance.
- ➔ Bénéfice d'une formation ou d'un bilan de compétences et/ou pratique d'une activité de réadaptation ou de reconversion professionnelle durant les congés pour raison de santé et le CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service).
- ➔ Versement des prestations du régime des accidents et maladies professionnelles des fonctionnaires pour des périodes antérieures à la date de création du tableau des maladies professionnelles liées au SARS-coV2.
- ➔ Possibilité de travailler à temps partiel pour raison thérapeutique en l'absence d'arrêt maladie préalable et élargissement de la portée de ce dispositif au maintien et au retour à l'emploi.
- ➔ Possibilité de reconstitution des droits de l'agent après un délai minimal d'un an et portabilité du droit ouvert à travailler à temps partiel pour raison thérapeutique en cas de mobilité intra et inter-versants de la fonction publique pour l'agent bénéficiaire de ce dispositif.
- ➔ Possibilité, pour les fonctionnaires déclarés inaptes pour raison de santé, de bénéficier d'un reclassement entre versants de la fonction publique avec maintien d'une priorité dans leur administration d'origine.
- ➔ Extension du congé de proche aidant pour les agents de la Fonction Publique Territoriale.
- ➔ Création d'une instance médicale unique, le conseil médical, fusionnant les comités médicaux et commissions de réforme.



LES SERVICES PUBLICS CFE-CGC DÉFENSEURS DE VOS DROITS ET ACTEURS POUR VOUS DE DROITS NOUVEAUX DANS LES TROIS VERSANTS DE LA FONCTION PUBLIQUE!

FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CFE-CGC 15-17 RUE BECCARIA 75012 PARIS

fonctions.publiques@cfecgcfp.org tel : 01 44 70 65 90